

DIRECTION DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

CENTRE DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT DES TRANSMISSIONS

ARRETE n° **231** /MI/CAB/DTSI/CFPT du **02 JUIN 2010**

Portant ouverture du concours d'entrée au Centre de formation et de
Perfectionnement des Transmissions au titre de l'année 2010.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

- Vu la loi n°2001-479 du 9 août 2001 portant statut des personnels de la Police nationale ;
- Vu Le décret n° 2001-782 du 14 décembre 2001 fixant modalités d'application de la loi n°2001-479 du 9 août 2001 portant statut des personnels de la police nationale, relative au recrutement et à la formation des personnels de la Police nationale ;
- Vu le décret n° 2010-32 du 04 Mars 2010 portant nomination des membres du gouvernement, modifiant et complétant le décret n°2010-28 du 23 février 2010 ;
- Vu le décret n° 2007-458 du 20 Avril 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007 - 464 du 08 Mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu l'arrêté n°29/MSI/DAAP du 22 janvier 1985 portant création du centre de formation et de perfectionnement des transmissions tel que modifié par l'arrêté n°494/MS/DT du 05 septembre 1994 ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article Premier: Il est ouvert, au titre de l'année 2010, deux (02) concours professionnels d'entrée au Centre de Formation et de Perfectionnement des Transmissions.